



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

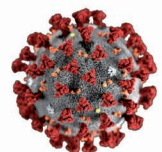
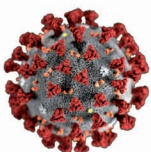


GUIDE D'ACCUEIL DES SAISONNIERS

- STATION DE CONDITIONNEMENT DE FRUITS ET LÉGUMES -

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

EDITION SPECIALE CRISE SANITAIRE



L'essentiel & plus encore



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

GUIDE D'ACCUEIL DES SAISONNIERS

- STATION DE CONDITIONNEMENT DE FRUITS ET LÉGUMES -

Guide actualisé suite à la crise sanitaire (covid 19) - Edition AVRIL 2020

Nous attirons votre attention sur les recommandations à respecter
particulièrement lors de crises sanitaires qui seront repérables par le symbole



L'accueil des salariés : un moment stratégique et obligatoire pour votre entreprise

Le conditionnement des fruits et des légumes est un secteur fortement concurrentiel. L'acquisition de part de marché se fait sur la qualité de la production et la performance de l'entreprise. La réalisation de ces objectifs ne peut être atteinte que si l'ensemble du personnel de l'entreprise est impliqué. Pour être un membre actif de l'entreprise, le saisonnier doit être bien accueilli.

Au-delà de l'aspect convivial d'un premier contact, l'accueil est aussi pour le saisonnier l'occasion de découvrir les différents postes de travail, ce qui lui permettra ensuite d'optimiser l'outil de production et donc de limiter les accidents du travail.

Accueillir les saisonniers, c'est aussi respecter la réglementation en vigueur : « L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier... »

Extrait de l'article L-4141-1 du code du travail.

Ce document a pour but de vous aider à réussir cette première rencontre.

1. L'accueil, une relation à construire

L'accueil est le premier contact entre le saisonnier et l'entreprise.

Une relation entre l'accueilli et l'entreprise qui le reçoit doit satisfaire :

- Le saisonnier qui a besoin de connaître l'entreprise pour s'insérer le plus rapidement possible,
- L'entreprise qui a besoin de connaître le saisonnier pour l'insérer le mieux possible dans les travaux à effectuer.

C'est au cours de cette rencontre qu'il doit y avoir un maximum d'échanges entre le saisonnier et l'entreprise.

2. Les missions de l'accueil

- Communication (instaurer un dialogue au sein de l'entreprise),
- Sensibilisation nécessaire à la qualité du produit et aux risques professionnels,
- Information sur la structure et l'environnement de l'entreprise,
- Formation (connaissance du poste et de l'ensemble des postes et des risques inhérents). Mais pour que tous les éléments de ces missions soient réalisés, l'organisation et le contenu de l'accueil doivent être préparés grâce à une analyse :
 - du poste de travail éclaircissage, cueillette, taille,
 - de la population accueillie,
 - de la stratégie de l'entreprise,
 - de l'évaluation des risques (document unique).

3. L'organisation de l'accueil

L'accueil doit être organisé en fonction des caractéristiques de l'entreprise.

- Durée de l'accueil. Afin que le message soit dispensé dans de bonnes conditions, il est nécessaire que le temps consacré à l'accueil soit compris entre une demi-journée et une journée.
 - Partie théorique (en salle).
 - Partie pratique (en atelier).
 - Supports d'information sur lesquels le contenu de l'accueil reposera (supports à concevoir ou déjà disponibles).
- À quel moment se fait la formation ? : avant la prise de fonction du saisonnier.

4. La pédagogie de l'accueil

Un accueil réussi des nouveaux saisonniers dépend avant tout de l'accueillant, tant au niveau de la relation humaine que du temps de préparation de cette rencontre.

Deux éléments importants :

- Une bonne connaissance du message à faire passer,
- Un discours adapté aux personnes accueillies et s'appuyant sur différents outils de communication (livrets, transparents, vidéo, ...), en salle ou en atelier. Ces documents ne peuvent se substituer au formateur.

5. Le contenu de l'accueil

Présentation de l'entreprise :

- Historique
- Productions
- Salariés
- Adhérents
- Environnement économique
- Pourquoi l'entreprise recrute-t-elle ?

Présentation de l'organigramme :

- Qui fait quoi ? (mettre un nom sur les différentes fonctions de l'entreprise).
- Où se renseigner pour les questions administratives ? (affichage, ...)
- Situer le saisonnier par rapport à l'ensemble de l'entreprise.

Visite de la structure

Présentation des activités que le saisonnier va exercer dans l'entreprise du point de vue :

- Technique
- Production
- Sécurité liée à son poste de travail par l'intermédiaire du document unique
- Sanitaire en rappelant les règles de l'entreprise

IMPORTANT

Engager la conversation sur tous les sujets. Il faut expliquer et commenter les termes spécifiques à l'entreprise.

6. L'accueil dans la politique Sécurité de l'entreprise

Le saisonnier informé de l'activité de l'entreprise et du travail qu'il aura à effectuer, devra également trouver dans l'entreprise les moyens de sa sécurité. L'accueil des saisonniers est d'autant plus efficace que le message dispensé lors de la formation est cohérent avec la politique globale de prévention de l'entreprise.

Formateurs :

Il est souhaitable que le responsable ou l'adjoint au responsable anime ces formations.

Ce choix est très important ; en tant que formateur, le responsable est le premier interlocuteur que les saisonniers vont rencontrer à leur arrivée. Ils seront en contact permanent avec eux durant la campagne pour gérer leurs problèmes quotidiens.

Remarques : si l'accueil se fait par une personne ayant des responsabilités dans l'entreprise, les saisonniers auront l'impression que cette étape est aussi importante pour le bon déroulement de leurs activités professionnelles que pour la performance économique de l'entreprise.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

PROTÉGER :

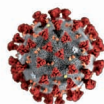
C'est-à-dire faire cesser le danger à condition de le faire sans risque pour soi-même ou pour d'autres personnes et sans aggraver les conséquences de l'accident pour la victime.

ALERTER OU FAIRE ALERTER :

Prévenir ou faire prévenir les secours prévus dans l'entreprise.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À COMPOSER EN CAS D'ACCIDENT

15 SAMU / 18 POMPIERS / 112
(Ne jamais raccrocher le premier)



Si vous avez
des questions



Numéro vert 24h/24 et 7j/7 :
0 800 130 000

Si vous avez
des
symptômes

*Toux, fièvre, perte
du goût et de
l'odorat...*

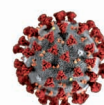
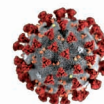
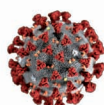
**Je reste à domicile, j'évite les contacts,
j'appelle un médecin avant de me
rendre à son cabinet.**

Si vous avez
une détresse
vitale

*Difficultés
respiratoires, malaises
etc...*



15

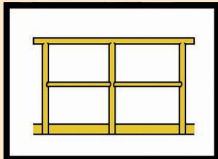
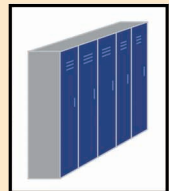


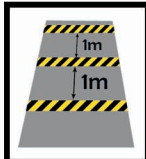
SITUATIONS DE TRAVAIL DANS UNE STATION DE CONDITIONNEMENT DE FRUITS ET LÉGUMES

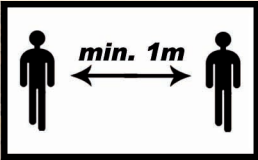
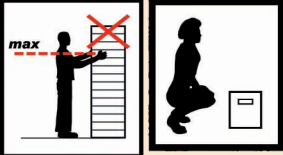


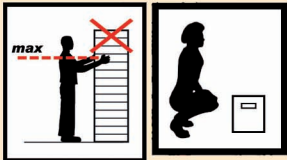
STATION DE CONDITIONNEMENT DE FRUITS ET LÉGUMES

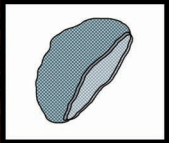
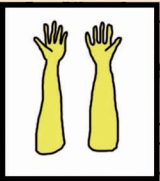


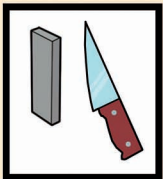
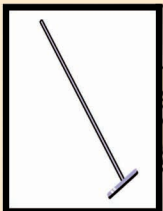
N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
Chute de Hauteur 	Il est interdit de travailler dans une zone non protégée du risque de chute de hauteur. Un accident sur trois est une chute de hauteur ! On parle de chute de hauteur dès lors qu'un des deux pieds ne touche plus le sol. Les chutes de hauteur constituent la deuxième cause d'accidents mortels après la circulation. Entre 2006 et 2014, cela représente 10% des Accidents du Travail en France. Les séquelles : entorses, traumatismes, contusions, perte de mémoire, perte d'autonomie, décès pour le salarié et coût important pour l'entreprise.	Il est obligatoire de prévenir le risque de chute de hauteur : barrière écluse, garde-corps.
Addictions Alcool Drogues Médicaments 	L'obligation pour l'employeur d'assurer la santé et la sécurité de ses salariés s'applique aussi en matière de consommation d'alcool, drogues et médicaments. Ce risque est intégré dans le document unique. Les consommations d'alcool et de drogues sont interdites au travail sous peine de sanctions de la part de votre employeur. La prise de médicaments, d'alcool et drogues majorent la survenue des accidents du travail. Selon les postes occupés (conducteurs d'engins, travaux en hauteur...) les dommages peuvent être très graves. Les causes des addictions peuvent être multiples : charges de travail, pénibilité, planning, vie privée... De plus, les effets sur la santé peuvent être très importants. Pour vous aider, contacter votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire SST.	- Intégrer le risque dans le document unique. - Organiser des formations, des sensibilisations - Prévoir un article concernant les addictions dans le règlement intérieur. - Rappeler aux salariés les sanctions applicables en cas de consommation de produits illicites. Le service SST de la MSA peut vous aider pour l'évaluation des risques.
Organisation vestiaires, réfectoire, salle de pause 	VESTIAIRES : Organiser un flux d'entrée et de sortie avec une seule personne à la fois dans le vestiaire ou en fermer l'accès et préconiser les changes dans le véhicule du salarié. RÉFECTOIRE / SALLE DE PAUSE : Prioriser le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet). Dans le réfectoire, cuisine, salle de pause, possibilité de prise de repas sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières (flux d'entrée et de sortie, distanciation entre les personnes). Aérer 3 fois par jour. Nettoyer les surfaces après chaque convive. Nettoyer les machines (micro-ondes, machine à café) après chaque utilisation. Limiter le nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle. Favoriser la prise des repas en décalage spatio-temporel (décaler les temps de repas entre groupes de travail et au niveau spatial : une chaise sur deux, pas de face à face et en quinconce), avec respect d'au moins un mètre minimum à table entre les personnes. Ne partagez pas les couverts, utilisez votre vaisselle et buvez uniquement dans votre bouteille personnelle. Pensez au lavage des mains avant et après les repas (lavage des mains avec de l'eau et du savon liquide ou une solution hydroalcoolique). Toilettes : Occupation des toilettes par une seule personne à la fois. Pour éviter de contaminer les poignées des portes, se laver les mains avant et après le passage aux toilettes. Douches : Occupation par une seule personne à la fois. Nettoyage après chaque utilisation.	Organiser des rotations horaires pour la prise des déjeuners et la distanciation dans les salles de repas. Aérer les locaux communs 30 mn, 3 fois par jour. Toilettes : Prévoir une signalétique. Prévoir un distributeur de savon liquide à proximité de tout point d'eau.

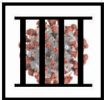
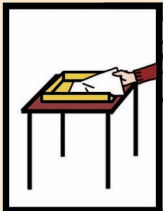
N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
Machine à café (espace de pause) 4 	 Eviter tout contact inutile avec la machine à café (exemple : supprimer la trappe d'accès au gobelet). Respecter les gestes barrières (exemple : marquage au sol) et l'organisation des temps de pause. Se nettoyer les mains avant et après chaque utilisation (lavage des mains à l'eau et au savon liquide ou avec une solution hydroalcoolique).	Privilégier la mise hors service de la machine à café. Sinon, utilisation de la machine à café et des espaces de convivialité en faisant appliquer les gestes barrières. Répartir les temps de pause pour éviter tout risque de regroupement. Communiquer en amont auprès des salariés quant aux distances à appliquer dans les espaces de convivialité. 
Pointeuse 5 	 Lors du pointage, respecter les gestes barrières et les règles de distanciation (1 mètre minimum). Respecter les repères visuels de distanciation sociale (ex : marquage au sol) et l'organisation des horaires de pointage. Eviter tout contact inutile avec la pointeuse. Se nettoyer les mains avant et après chaque contact (lavage des mains avec de l'eau et du savon liquide ou une solution hydroalcoolique).	Réflexion à mener sur une répartition des horaires de travail. Alternier la présence de groupes de salariés. Diversifier les moyens de pointage (sms...) 
Lavage des mains 6 	 Se laver les mains avec de l'eau et du savon liquide ou une solution hydroalcoolique avant et après chaque interruption de travail (pause, déjeuner, toilettes, ...).	Mettre à disposition du savon liquide à proximité d'un point d'eau ou une solution hydroalcoolique. Afficher la procédure de lavage des mains (modèle joint en fin de brochure). 
Risque de fatigue visuelle 7 	Le conditionnement entraîne une fatigue visuelle et exige un bon éclairage. Fixer constamment le regard sur des objets qui se trouvent à la même distance ou au même angle peut produire de la fatigue oculaire. Les spécialistes des soins de la vue recommandent de : - Détourner son regard du poste de travail pendant quelques secondes à des intervalles de quelques minutes. - Regarder autour de soi. - Fixer du regard des objets éloignés. - Cligner des yeux à quelques reprises. Ces exercices des yeux empêcheront une fatigue oculaire excessive de s'accumuler.	Il faut prévenir la fatigue visuelle par l'analyse : - Des ambiances lumineuses du poste de travail. - Du travail visuel effectué. - Des temps de pause. - Des capacités visuelles de chaque employé.

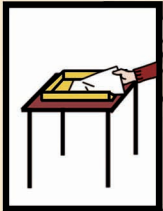
N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
Distanciation entre deux salariés (nuage, postillon, virus...) 8 	 Rappeler la stricte application des gestes barrières notamment de tousser ou éternuer dans son coude. Respecter les règles de l'entreprise permettant l'application de la distanciation sociale : un poste de travail sur deux occupés ; aménagement des horaires de travail pour une rotation des équipes ; installation d'un plexiglas entre chaque poste ; mettre en place et respecter le marquage au sol ; veiller à ce que la même personne occupe toujours le même poste de travail ... Le port du masque doit être mis en œuvre dans les entreprises où les mesures de distanciation ne sont pas possibles. Cas des personnes présentant des symptômes : Dans la mesure du possible, le salarié rentre chez lui et appelle son médecin. En cas de symptômes graves, appeler le 15. Cas des collègues asymptomatiques mais ayant été en contact étroit avec la personne malade : leur demander de consulter leurs médecins traitants. S'ils l'estiment nécessaire, ces derniers pourront prescrire un arrêt de travail (14 jours renouvelables). Cas des salariés diagnostiqués positifs au virus : renvoyer de suite les salariés chez eux avec un masque et leur demander d'appeler leurs médecins. Informer les personnes qui ont été en contact avec ces personnes et leur demander de rester à leurs domiciles en cas d'apparition de symptômes. Procéder au nettoyage du poste de travail avant la reprise de l'activité.	Organiser le travail pour permettre la distanciation sociale ou la distribution de masques si cette dernière n'est pas possible. Etablir une procédure de "prise en charge" des personnes diagnostiquées positives au virus Covid 19 ou présentant des symptômes au travail et de leurs collègues proches. Rédiger une procédure de nettoyage. 
Barre de repos 9 	Agrandir l'espace de travail ou concevoir un espace de travail suffisant. Limiter au maximum les postes de travail statiques et permettre à l'opérateur de bouger librement. La conception d'un poste ergonomique est la démarche la plus prometteuse pour réduire les troubles musculosquelettiques : - Tenir compte de la hauteur de la tâche, les zones d'atteintes, la variabilité dans les tâches et des mouvements, les forces exercées et l'exigence de la tâche. - Eviter les postures extrêmes. La présence d'une barre de repos sous votre poste de travail vous permet de vous appuyer et de changer de position.	
Douleurs aux bras, au dos, aux épaules liées au port de charges / palettisation 10 17 	Le poste de manutentionnaire : soit celui qui alimente une calibreuse, soit celui qui palettise en fond de chaîne, présente plusieurs risques liés aux manutentions manuelles ou aux ports de charges : - Limiter la hauteur des palettes à 1m80. - Assurer à chaque fois que possible une hauteur de prise/pose des colis comprise entre 0.40 et 1.40m. - Mettre en place une double palettisation en utilisant des supports intermédiaires. - Intégrer dès la conception des tables élévatrices encastrées dans le sol. - Eviter de lever les bras au-dessus de la ligne des épaules. - Eviter les postures incorrectes : à bout de bras, tronc penché en avant. - Eviter de porter plusieurs colis en même temps. - Affichage des messages de prévention dans l'entreprise.	Faire une démonstration de pose/dépose de caisses de conditionnement. Penser à la rotation des équipes de travail.

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
Port de charges et postures de travail 10 17 	Dans les stations de conditionnement il y a beaucoup de manutentions : port de caisses (8 à 10Kg). En cas de manutention d'objets lourds, il faut adopter la posture la moins contraignante possible pour le corps. Par exemple, garder le dos droit, plier les genoux et porter la charge au plus près du corps au lieu de se baisser. En effet, si l'on porte une charge de 25Kg en gardant le dos droit et en pliant les genoux, le poids sera de 75Kg sur les vertèbres. En revanche, si l'on se baisse dos courbé, le poids sera de 375Kg ! - Rapprocher la charge le plus près du corps. - Eviter de porter plusieurs colis en même temps. Manipuler les contenants (colis) en respectant les gestes barrières. La pose et la dépose des colis doivent se faire en respectant la distance de 1 mètre minimum. Travailler en respectant une distance de 1 mètre minimum entre chaque salarié (marquage au sol, barrières physiques...), adaptation en fonction de la production. Appliquer les gestes barrières lors de la manipulation des colis : ne pas mettre les mains au visage, lavage des mains une fois par heure (solution hydroalcoolique).	
Poubelle / Gestion des déchets liés à la crise sanitaire 11 	A la fin de la journée de travail ou bien lorsque les Equipements de Protection Individuelle jetables sont usagés, s'en débarrasser dans la poubelle dédiée à cet effet. Se laver ensuite les mains avec de l'eau et du savon liquide ou à défaut avec une solution hydroalcoolique. Pour les Equipements de Protections Individuelles réutilisables (masques tissés), les réserver dans un sac hermétique et se laver les mains. Les sacs poubelles doivent être jetés régulièrement par une personne dédiée à cette tâche équipée des Equipements de Protections Individuelles la protégeant du virus.	Positionner la poubelle à proximité d'un point d'eau avec mise à disposition de savon liquide et du papier essuie mains jetable, à défaut proposer une solution hydroalcoolique. Les masques, mouchoirs, lingettes et gants sont jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac sera conservé 24H avant d'être jeté dans les ordures ménagères.
Manque de vigilance pouvant entraîner des accidents du travail 12 	Les professions agricoles saisonnières comptent parmi les plus éprouvantes. Risques élevés, tâches pénibles, horaires atypiques... Le corps est exposé à de nombreux dangers (machines, cadence, répétition des gestes, environnement...) En moyenne, les 25-45 ans ont besoin de 7h30 de sommeil pour être en forme le lendemain. Sachez qu'une dette de sommeil contractée par un coucher tardif ne sera pas récupérée par une «grasse matinée». Après le déjeuner, une sieste de 20 minutes permettrait de réduire les risques d'accidents de la circulation ou du travail. La sieste contribue à rééquilibrer le système nerveux et serait bénéfique pour la digestion et le cœur. Eviter les écrans 1h avant de dormir.	Aménager un espace de repos.

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
Risque de happement, d'enroulement, d'entraînement 13 	Vérifier que les protecteurs des pièces en mouvement soient toujours en place. Il faut porter des vêtements ajustés, les cheveux attachés et recouverts d'une protection. Il ne faut pas porter de vêtements flottants, ni d'écharpe et éviter les bijoux (bracelets, chaînes...). Connaître l'emplacement des dispositifs d'arrêt d'urgence. Arrêter les machines avant toute intervention manuelle.	S'assurer que la calibreuse et autres machines soient révisées chaque année avant la saison.
Risque de bruit 14 	La réglementation mentionne que l'employeur est tenu de mettre en place des actions de prévention (sensibilisation des salariés et mise à disposition des équipements de protection individuelle EPI) lorsque le niveau d'exposition quotidien atteint 80dB(A). Lorsque le niveau d'exposition au bruit dépasse 85dB(A), l'employeur est tenu de réduire l'exposition aux nuisances sonores et d'imposer le port des équipements de protection individuelle. Eviter de laisser tomber les palettes au sol lors de leur mise en place. Dès lors que ces équipements sont mis à disposition, les salariés sont tenus de les porter. Pour l'efficacité de cette protection, il est nécessaire de garder la protection auditive sur l'ensemble de la journée de travail.	Localisation des endroits les plus bruyants de la station de conditionnement. Mise à disposition et localisation des EPI.
	 Attribuer nominativement les EPI. Se laver les mains chaque fois que vous enlevez un équipement de protection individuelle (gants, lunettes, combinaison, masque, casque...), ne pas porter les mains au visage. Les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégier les lavages fréquents des mains plutôt qu'un port permanent de la même paire de gants.	Protocole de nettoyage à établir. 
Risque de coupure avec le couteau ou d'irritation liée à l'exposition prolongée à l'eau 15 	Port de gants obligatoires fournis par l'employeur.  Attribuer nominativement les gants à chaque salarié.	Préciser où le salarié peut trouver les gants afin de s'équiper. Prévoir un vestiaire afin de ranger les gants en fin de journée 

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
Risque d'apparition de troubles musculosquelettiques 16 	La cause de ces lésions : - la répétition des gestes - la gestuelle - le manque d'entretien des outils : le pouvoir de coupe du couteau est déterminant. Il va avoir un impact sur la force que le travailleur va devoir déployer. Les solutions : - Choisir un couteau adapté à la taille de la main. - Maximiser le pouvoir de coupe en affilant les couteaux toutes les heures. - Faire des pauses. - Bien s'hydrater. - Affûter le couteau en fin de semaine.	
	Attribuer nominativement le matériel. Si outil partagé (couteau, affiloir...), nettoyer à chaque transmission d'un individu à l'autre.	
Risque accident du travail 18 	Connaître la procédure en cas d'accident. Appeler un Sauveteur Secouriste du Travail (SST), votre responsable ou votre employeur. Connaître l'emplacement des trousse de secours.	Rappeler la procédure en cas d'accident. Identification des SST. Localisation/gestion de la trousse de secours. Diffuser la procédure pour contacter les secours depuis les parcelles.
Risque de glissade Risque de chute de plain-pied 19 	Il s'agit de la deuxième cause d'accident du travail. Un accident sur 5 est une chute de plain-pied. Il faut veiller à : - Ne pas courir. - Tenir les sols propres et dégagés - Ramasser les fruits qui sont tombés au sol - Respecter les consignes de vigilance et de nettoyage - Porter des chaussures de sécurité avec des semelles anti-dérapantes fermées qui tiennent la cheville (informer l'employeur si les équipements sont inadaptés).	Fourniture de chaussures ou bottes au titre d'EPI. Rappel des consignes de vigilance. Veiller au dégagement des zones de passage.
	Il faut respecter les gestes barrières pendant la phase de nettoyage de la station.	Présenter la procédure de nettoyage.

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
Circulation dans la station 20 	Tout conducteur de chariots doit avoir suivi une formation adaptée, être titulaire d'une autorisation de conduite suite à une évaluation en trois parties : 1. Un examen médical d'aptitude à la conduite réalisé par le médecin du travail (chaque année). 2. Une évaluation du conducteur (contrôle des connaissances et des savoir-faire du salarié pour la conduite en sécurité de l'équipement...) 3. Une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur les sites d'utilisation. Pour éviter les risques de collision, les caristes doivent : - Respecter le plan de circulation. - Etre vigilant à l'environnement. - Se signaler en zone de croisement lorsque la visibilité est réduite. - Porter une attention particulière au niveau du quai, marquage bord/quai. Les piétons, toujours prioritaires, doivent : - Utiliser les allées de circulation. - Positionner et sangler les caisses correctement. - Porter obligatoirement les chaussures de sécurité (informer l'employeur si les équipements sont inadaptés)  Affecter l'engin à une seule personne. En cas d'utilisation partagée, le volant, les commandes, les poignées de l'engin doivent être nettoyés en début et en fin de journée et en cas d'utilisation partagée, à chaque changement de conducteur.	Délivrer les autorisations de conduite après formation des caristes. Etablir, afficher et matérialiser un plan de circulation. Fournir les chaussures de sécurité adaptées (informer l'employeur si les équipements sont inadaptés). Si possible, organiser une entrée et une sortie différenciées des salariés. 
Risque de crise sanitaire 21 	 En cas de crise sanitaire, l'organisation du travail se modifie pour intégrer la mise en œuvre de mesures barrières et limiter la propagation du virus. Vous trouverez dans ce guide plus de détails concernant la gestion d'une crise sanitaire à la page 16 dans le document intitulé "accueil de travailleurs saisonniers pour lutter contre la propagation du virus."	Intégrer le risque de crise sanitaire dans votre document unique. 
Apport / expédition / échange de documents entre deux personnes / Comportement de coopérateurs 22 	1/ Risques de heurts et d'écrasements par les camions : Eviter de se situer dans les zones non visibles par le chauffeur lors des manœuvres. Se placer dans les espaces prévus pour guider le chauffeur si ils existent. 2/ Risques de heurts et d'écrasements par les chariots. Adopter une vitesse modérée des chariots ; respecter le marquage au sol ; tenir les sols propres (ex : évacuer l'eau en cas de pluie) et dégagés (ex : stocker les palettes sans empêcher la visibilité des caristes); le port de chaussures de sécurité est obligatoire pour les caristes. 3/ Risques de chutes de plain-pied. Porter des chaussures fermées ; ne pas courir ; tenir les sols propres et dégagés. 4/ Risques de chutes de hauteur depuis les quais ou les camions. Chutes des piétons : ne pas sauter ; utiliser les escaliers ; porter des chaussures fermées. Chutes des chariots : bien caler la remorque pour éviter son avancée progressive lors des opérations ; communiquer avec le chauffeur pour éviter son départ précipité ; ne pas ôter les barrières de sécurités Veiller à la stabilité des caisses sur les palettes ; Adopter une vitesse modérée des chariots ; Stocker les palettes aux endroits appropriés ; Porter des chaussures de sécurité.	Présenter le protocole de chargement et de déchargement de l'entreprise

N° de situation & Risque	Argumentaire	Contexte de l'entreprise Repère pour l'animateur
Apport / expédition / échange de documents entre deux personnes / Comportement de coopérateurs 22 	5/ Risques de chocs d'objets. Veiller à la stabilité des caisses sur les palettes ; Adopter une vitesse modérée des chariots ; Stocker les palettes aux endroits appropriés.  Éviter tout contact direct ou indirect avec les chauffeurs ou coopérateurs ; Éviter la transmission directe des documents : utiliser une bannette pour déposer les documents ; utiliser un stylo individuel ; si contact avec un document se laver les mains avec de l'eau et du savon liquide ou une solution hydroalcoolique. Réaliser le chargement ou le déchargement seul. Faire ouvrir et fermer les portes du véhicule par le chauffeur. Inviter le chauffeur à rester à son poste de conduite pendant les opérations. Se laver les mains avec de l'eau et du savon liquide ou une solution hydro-alcoolique après chaque opération. En cas d'utilisation partagée, le volant, les commandes, les poignées du tracteur doivent être nettoyés en début et en fin de journée et en cas d'utilisation partagée, à chaque changement de conducteur. Lors des phases d'attelage / dételage des outils, si vous devez travailler en binôme, mettez en œuvre les gestes barrières.	Vigilance accrue en période de crise sanitaire : - Organiser l'accès au site : fermeture du site ; personne à contacter ; afficher les numéros de téléphones à l'entrée... - Planifier l'arrivée des coopérateurs et entreprises extérieures. - Demander aux coopérateurs de ne pas pénétrer dans la station. - Formaliser et communiquer les nouvelles mesures aux coopérateurs et entreprises extérieures. - Organiser l'échange de document. 
Chambre atmosphère contrôlée 23 	L'entreposage en atmosphère contrôlée consiste à placer les fruits et les légumes dans une chambre froide dont l'atmosphère a été convenablement appauvrie en oxygène et modérément enrichie en gaz carbonique par rapport à l'air normal. Cette technique permet de renforcer l'effet de la réfrigération et d'allonger la durée de conservation des fruits. L'environnement atmosphérique est incompatible avec toute activité humaine et présente un risque d'asphyxie pour les personnes qui pénétreraient à l'intérieur. L'accès est formellement interdit à toute personne qui n'est pas habilitée.	- Interdire et verrouiller les accès aux chambres sous atmosphère contrôlée. - Signaler les chambres sous atmosphère contrôlée par l'apposition d'un panneau spécifique rappelant le danger de mort et l'interdiction d'accès. - Informer le personnel sur le danger d'asphyxie. - Désigner et former les personnes habilitées à mettre en œuvre la procédure d'intervention / réouverture des chambres sous AC. Renseigner le registre de sécurité pour les chambres à atmosphère contrôlée.
Chambre Froide 24 	Exposition à des températures proches de 0°C entraînant des risques d'hypothermies et d'engourdissement. Le travail au froid augmente également les troubles musculosquelettiques. Utiliser les vêtements de protection contre le froid mis à disposition par votre employeur (parka, gants etc.) Limiter le temps de présence en chambre frigorifique au strict nécessaire. Faire attention au risque de chute lié au sol glissant. Respecter les règles de circulation et la signalisation aux sols.	Mettre à disposition les équipements de protection individuelle adaptés et notamment des vêtements requis pour l'isolation au froid.



agir ensemble

3 avril 2020

Accueil de travailleurs saisonniers **Pour lutter contre la propagation** **du Covid-19, la MSA vous conseille**

Vous accueillez des saisonniers, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19.

■ Prévoir avant le travail

❖ Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument :

- ✓ moyens d'hygiène : savon liquide/soluté hydroalcoolique (SHA), bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers, essuie mains à usage unique, sacs poubelles, lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils,
- ✓ bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus,
- ✓ affichage des recommandations : mesures barrières, lavage des mains, application SHA dans les sanitaires et à proximité des bidons d'eau,
- ✓ attestations / autorisations de déplacement pour les salariés,
- ✓ dispositif de sécurité travailleur isolé (isolé (téléphone mobile, trousse de secours...),
- ✓ moyens de communication à distance : tableau de consignes, utilisation de téléphones (appel et sms), pas de partage de papier et de crayon.



❖ Organisez la tournée, la journée, anticipez :

- ✓ adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles : modifiez les amplitudes horaires, fractionnez les pauses, augmentez le temps dédié au nettoyage, organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes, évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers (les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée), organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes.
- ✓ évitez les informations collectives, transmettez les consignes aux travailleurs saisonniers par SMS, téléphone : transmettez les coordonnées d'un référent et ses coordonnées, précisez les horaires de travail et le lieu d'activité,
- ✓ prévoyez les équipements et tenues de travail pour les travailleurs saisonniers,
- ✓ organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise,
- ✓ organisez la réception des matériaux, les chargements /déchargements pour limiter les contacts



L'essentiel & plus encore

Accueil de travailleurs saisonniers

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



■ Prévoir avant le travail

- ❖ **Assurez-vous de la compétence** et de la compréhension des personnes nouvellement embauchées :
 - ✓ prenez le temps d'expliquer très précisément le travail et les tâches à effectuer,
 - ✓ pour les saisonniers n'ayant pas d'expérience professionnelle dans le secteur d'activité, insistez particulièrement sur les risques professionnels et leur prévention.
- ❖ **Anticipez la co-activité :**
 - ✓ organisez le flux des personnes dans les locaux de travail : flux de déplacement "Marche en avant" uniquement de l'entrée vers la sortie (pour éviter de se croiser), marques aux sols pour la distanciation si possible, limitation du nombre de personnes dans une pièce,
 - ✓ organisez les déplacements vers les chantiers : pas de transport collectif (utilisation individuelle des véhicules), si covoiturage, 2 personnes par véhicule avec installation en croix (1 devant/ 1 derrière), intervenir sur les chantiers les plus éloignés en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue,
 - ✓ organisez les vestiaires : organisez un flux d'entrée et de sortie avec 1 personne à la fois dans le vestiaire ou fermez l'accès aux vestiaires et préconisez les changes dans le véhicule du salarié,
 - ✓ organisez les pauses et les repas : priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet). Dans le réfectoire, cuisine, salle de pause sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières (flux d'entrée et de sortie, distanciation entre les personnes, usage de couverts personnels), aérez 3 fois par jour, nettoyez les surfaces après chaque convive, nettoyez les machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation, limitez le nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle, favorisez la prise des repas en décalé (une chaise sur deux, pas de face à face et en quinconce), avec respect d'au moins 1 mètre minimum à table entre les personnes,
 - ✓ organisez l'hébergement : évitez la présence de plusieurs salariés dans des chambres collectives ou dortoirs, attribuez, si possible une chambre par salarié (un couple par chambre reste autorisé). A défaut, en cas d'impossibilité technique de mettre en place cette mesure, espacez davantage la distance entre chaque lit (au moins 1 mètre). Dans ce cas, des écrans en contreplaqué, plexiglas ou en film plastique doivent être mis en place entre les lits. Il est rappelé que le recours aux lits superposés est strictement interdit,
 - ✓ organisez le local fumeur : limitez à 2 personnes avec une distance de sécurité d'au moins 1 mètre, pas d'utilisation de soluté hydroalcoolique (produit inflammable) et pas de partage de cigarette ou d'e-cigarette.



Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



Réaliser pendant le travail

- ❖ **Informez les travailleurs saisonniers** ayant ou non une expérience agricole, des mesures de prévention des risques professionnels en milieu du travail agricole, en s'adaptant aux particularités et risques de chaque filière.

1 / Je prends un copieux petit déjeuner	2 / Je porte des chaussures stables et fermées ainsi que des vêtements adaptés
3 / Je me protège du soleil et du froid et je bois régulièrement de l'eau dans la journée	4 / Je ne remplis pas trop mon panier de cueille
5 / Je me positionne bien pour porter des charges lourdes	6 / Sur le chantier, je fais attention aux autres et aux véhicules
7 / Je respecte le règlement intérieur de l'entreprise 8 / J'écoute et j'applique les consignes particulières qui m'ont été données 9 / Je respecte les règles de circulation et de stationnement	10 / En cas d'accident, je contacte le chef d'équipe ou le sauveteur secouriste. Il est important de connaître le lieu où est rangée la trousse de premiers secours

Accueil de travailleurs saisonniers Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



Réaliser pendant le travail

❖ Dans les parcelles :

- ✓ privilégiez l'activité individuelle et isolée (avec dispositif de prévention du travailleur isolé) : parcelles différentes, plusieurs rangs d'écart, travail en décalé,
- ✓ quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre.
- ✓ privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes,
- ✓ pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct,
- ✓ limitez les rotations de poste dans la journée.



❖ Les outils :

- ✓ privilégiez les outils individuels,
- ✓ l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise de poste et la fin de la journée de travail.

❖ Conduite d'engins agricoles :

- ✓ limitez la présence en cabine à une seule personne,
- ✓ attribuez un seul et unique véhicule/ machine par personne ou sinon, si le véhicule de chantier doit changer de conducteur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées...
- ✓ mettez en œuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage et dételage des outils si vous travaillez en binôme.

❖ Utilisation de machines agricoles (planteuses, récolteuses...) : isolez les postes de travail par des séparations physiques (ex : plexiglas, contreplaqué...) et réduisez le nombre d'opérateur sur la machine en adaptant la cadence.

❖ Les équipements de protection individuelle (EPI) : le port des gants de travail, pour éviter les coupures, le cambouis, etc, est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. Il est important de se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, casque...

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

❖ Activités dans les bâtiments, principes de base :

- ✓ espacez d'au moins un mètre les postes de travail par marquage au sol, si besoin, posez des séparations physiques entre chaque poste (paravent, plexiglas, film ...),
- ✓ veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail chaque jour,
- ✓ adaptez le travail en équipe sur les chaînes de production (station de conditionnement, chaîne d'embouteillage) : augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes, prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe.

Accueil de travailleurs saisonniers

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA vous conseille



Après le travail

- ❖ **Vérifiez la bonne compréhension des consignes** en cours de travail pour les ajuster si nécessaire.
- ❖ **Vérifiez le port des EPI** et le respect des consignes de sécurité.
- ❖ **Vérifiez le respect des délais de rentrée** pour ce qui concerne l'application de produits de traitement.
- ❖ **Vérifiez le respect des consignes de distanciation.**
- ❖ **Vérifiez la disponibilité des produits nécessaires** à l'hygiène.
- ❖ **Vérifiez la bonne application des procédures** de nettoyage prévues...
- ❖ **Procédez à des retours et partages d'expérience** des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues.
- ❖ **Prenez régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs...



Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (manutentions, gestes répétitifs, chutes de hauteur, risque chimique, etc.)

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition à distance (téléphone, messagerie...) pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités de production.



L'essentiel & plus encore

Pour se laver les mains, l'eau et le savon c'est bien !

La solution hydroalcoolique est à limiter :
PAS PLUS DE 5 FOIS D'AFFILÉES !



Mouillez-vous les mains avec de l'**eau**



Versez du **savon** dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les **doigts**, les **paumes**, le **dessus des mains** et les **poignets**



Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone **entre les doigts**



Nettoyez également les **ongles**



Rincez-vous les mains **sous l'eau**



Séchez-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique



Fermez le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle



Le nettoyage des mains doit durer 1 minute

Je prends un solide petit déjeuner pour éviter un coup de fatigue en milieu de matinée.

- Contre le soleil : casquette, lunettes, crème solaire...

- Contre le froid : vêtements chauds (bonnet, gants...)
- Au travail : chaussures maintenant bien les chevilles (pour éviter foulures ou entorses), adaptée (sécurité), éventuellement : lunette de protection, combinaison, EPI...

J'emporte un repas pour le midi, des boissons sans alcool, éventuellement une crème solaire...



Je m'organise pour partir à temps afin d'arriver à l'heure à mon travail sans risque.

Je suis conscient des risques du manque de sommeil, de l'alcool, des drogues et de certains médicaments sur ma vigilance au volant.

Je respecte les consignes de stationnement de l'entreprise pour ne pas gêner la circulation des engins.



emporte un repas pour le midi, des boissons
ns alcool, éventuellement une crème
laire...

JE TRAVAILLE,
prends soin de **MA SANTÉ**

**PENDANT
LE TRAVAIL :**

le boier régulièrement des

**CONDUITE À TENIR
EN CAS D'ACCIDENT**

Éviter le sur accident (le premier
accident ne doit pas en entraîner
un deuxième).

En effectuant quelques mouvements d'échauffement.

Je préserve mon dos et mes articulations en alternant les postures et les tâches à réaliser.



**Je pense à la mise à jour
de mes vaccinations
(tétanos).**

Si je me blesse au travail ou sur le trajet, je le déclare à mon employeur ou à son représentant.

En tant que salarié, je peux contacter le Médecin de Travail de la MSA si j'ai une maladie telle que : épilepsie, diabète, maladie cardiaque ou respiratoire... ou si je prends des médicaments pouvant me gêner dans mon travail.



Je bois régulièrement des boissons non alcoolisées, pour éviter la déshydratation.

Je me protège du froid et du soleil.

Je m'alimente si besoin.

 J'utilise des outils adaptés et entretenus.

Je porte et j'entretiens les équipements de protection individuels (EPI) mis à ma disposition.

Je pratique des étirements pour éviter les douleurs liées au travail.

Je prends une douche et je change de tenue.

Je m'efforce de dormir dans de bonnes conditions.



Éviter le sur accident (le premier accident ne doit pas en entraîner un deuxième).

Protéger la victime, éloigner le danger sans s'exposer soi-même.

Alerter les secours :

- Dans l'entreprise (secouristes...)

- COMPOSER

le **15**
ou
le **112**



L'essentiel 
et plus encore



L'essentiel & plus encore

Une co-réalisation des MSA Grand Sud, Midi-Pyrénées Nord, Midi-Pyrénées Sud et Languedoc

Maquette et illustrations (sauf p.18 et 22) : Sébastien Boureau
(contact@ligne-claire.net / 06 25 73 51 55)